

Forêts tropicales, pays en développement PVD: conservation et gestion durable

1999/0015(COD) - 14/03/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Fernando FERNÁNDEZ MARTÍN (PPE /DE, E), le Parlement européen approuve la position commune du Conseil mais réclame des moyens financiers plus importants pour contribuer à la protection des forêts tropicales et des autres forêts des pays en développement. Il demande dès lors une augmentation substantielle de l'enveloppe financière prévue en réclamant 249 millions d'euros pour les mesures prévues dans le projet de règlement au lieu des 63 millions d'euros préconisés par le Conseil. Il demande en outre que le projet de règlement assure la participation active des populations tributaires des forêts et que l'on tienne compte de leur avis, notamment par une information préalable sur les actions envisagées. Il souhaite également que l'on améliore la coordination et les courants d'informations entre les projets de la Commission et ceux des États membres afin de créer des actions cohérentes dans les régions concernées. Il insiste tout particulièrement sur la durabilité des actions proposées. À cet égard, il insiste en précisant qu'aucun financement ne devrait être possible s'il existe des doutes sérieux sur la durabilité des actions envisagées. Enfin, le Parlement demande à nouveau à être dûment informé sur les actions à réaliser, notamment via une information sur les orientations stratégiques et les priorités de mise en oeuvre du projet de règlement. Il modifie en conséquence les articles portant sur la comitologie.